

pandre ainsi dans le pays les discours prononcés par les députés d'un côté de la Chambre, tandis qu'on ne distribue pas les discours des députés de l'autre côté.

A mon avis, on ne répand pas suffisamment dans le pays les discours prononcés ici, et on n'imprime qu'un nombre insuffisant d'exemplaires du compte rendu des débats. Le pays est intéressé à savoir ce qui se passe ici et je serais bien aise qu'on distribuât le compte rendu officiel des débats au public en général. Mais se permettre des préférences indues de ce genre, c'est là une chose absolument condamnable et je regrette que le ministre des Chemins de fer, s'il a constaté l'existence de cet abus dans son ministère, n'y ait pas mis fin immédiatement.

L'hon. M. FOSTER : De temps immémorial, l'usage a été de distribuer l'exposé budgétaire prononcé dans cette Chambre. C'est la pratique établie de faire imprimer un certain nombre d'exemplaires des discours du ministre des Finances que celui-ci distribue lui-même, au mieux de son jugement, et en utilisant pour cela le travail de son ministère. A mon avis, c'est là une excellente coutume. Il est toutefois une proposition qui n'a encore jamais été adoptée, c'est que, simultanément, avec l'exposé budgétaire, on devrait distribuer, aux frais de l'Etat, le discours prononcé par le principal critique de l'opposition afin que le public puisse examiner la situation financière sous son double aspect.

Mais quand on répand les discours prononcés par les ministres individuellement et cela aux frais de l'Etat, sans qu'on ait fait connaître à la Chambre que ces discours renferment un important exposé de faits d'intérêt public, on s'aventure sur un terrain dangereux. C'est une pratique absolument inexcusable, d'employer le personnel à répandre des discours de combat, en vue des élections. Une autre circonstance qui prête au soupçon, c'est que le ministre des Chemins de fer songe à distribuer ce discours, si longtemps après qu'il a été prononcé et au moment même où la bataille électorale bat son plein à York-nord. Les députés de la gauche ont tout autant droit que ceux de la droite à la distribution de leurs discours dans le public aux frais de l'Etat; et sauf lorsqu'il s'agit de l'exposé budgétaire et à moins qu'il intervienne quelque entente à cet égard, pareille conduite est déloyale envers les représentants du peuple.

M. ARMSTRONG : Le ministre des Chemins de fer affirme-t-il qu'un simple député au Parlement doit confier la distribution de ses discours à quelque fonctionnaire.

L'hon. M. GRAHAM : Ce n'est pas ainsi que je me suis exprimé. J'ai établi la distinction entre les harangues prononcées dans cette Chambre et l'introduction de matières étrangères. Il n'est que juste d'éta-

blir la distinction entre des brochures politiques de combat et l'exposé des motifs prononcé par le ministre des Finances. Peut-être fais-je erreur à cet égard; mais si je ne me trompe, d'après la coutume établie de temps immémorial, les discours prononcés devant la Chambre rentrent dans une catégorie différente de celle des brochures de combat publiées en vue des élections. On peut bien se demander s'il convient que, pendant les heures réglementaires du moins, un employé se livre à cette besogne; mais il importe, à mon avis, d'établir la distinction entre les discours prononcés dans cette Chambre et les brochures en question.

M. ARMSTRONG : Le ministre le sait parfaitement, on a expédié dans les comtés d'York-nord et de Huron-sud et de fait par tout le pays, non seulement les discours des députés, mais des brochures de combat. S'il en est ainsi, une grave question se pose ici : si un parti politique est autorisé à expédier, aux frais des contribuables, cette littérature de combat, l'autre parti devrait jouir du même privilège.

L'hon. M. GRAHAM : Je ne sache pas que cela se fasse.

M. BARR : Quand on songe au grand nombre de messagers attachés au service de la Chambre, on devrait témoigner plus d'égards qu'on ne le fait aux députés. A mon avis, il ne conviendrait pas que la Chambre rémunérât ces employés pour l'expédition de ces brochures de combat; mais puisque le Gouvernement emploie tant de messagers, afin de leur fournir du travail, nous devrions au moins avoir l'avantage de les mander à nos chambres, pour nous aider à expédier des exemplaires des discours prononcés ici.

Qu'on rende ces services aux députés de la gauche et de la droite, et toute critique cesserait. Aujourd'hui les députés ministériels jouissent à cet égard d'un avantage refusé à leurs collègues de gauche. Il y a beaucoup de messagers qu'on pourrait utiliser pour ce travail. Eux-mêmes y gagneraient; ils ne s'en porteraient que mieux. On ne descend jamais dans cette Chambre, sans en trouver un bon nombre oisifs.

M. M. L. McLEAN : Je ne saurais dire ce qui s'est passé à York-nord, mais je puis bien parler en connaissance de cause de ce qui s'est fait à Huron-sud. Je le déclare sans hésitation, j'ai fait adresser un certain nombre d'exemplaires du discours du ministre des Finances à mes commettants, non pas comme brochure électorale, mais afin de les éclairer et de les instruire, puis, j'ai payé de ma propre poche celui qui s'est chargé de la besogne d'expédier ces exemplaires. Non seulement j'ai acquitté les frais d'emballage et d'expédition mais j'ai en outre acheté les enveloppes qui ont servi à l'expédition de ces papiers.